

Rectificatif à la décision 2014/265/PESC du Conseil du 12 mai 2014 modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 137 du 12 mai 2014)

Page 10, article 2:

au lieu de: «Article 2

Les personnes et entités dont la liste figure à l'annexe de la présente décision sont ajoutées sur la liste figurant à l'annexe de la décision 2014/145/PESC.»

lire: «Article 2

L'annexe de la décision 2014/145/PESC est modifiée comme suit:

- a) la rubrique "Personnes" est insérée après la rubrique existante "Liste des personnes, entités et organismes visés aux articles 1^{er} et 2";
- b) après la liste existante des personnes, le titre d'une nouvelle section intitulée "Entités" est inséré;
- c) les personnes et entités dont la liste figure à l'annexe de la présente décision sont ajoutées à la section correspondante de l'annexe de la décision 2014/145/PESC.»

Rectificatif au règlement d'exécution (UE) n° 810/2014 du Conseil du 25 juillet 2014 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 221 du 25 juillet 2014)

Page 5, annexe, section II:

au lieu de: «II. Entités compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.»

lire: «II. Entités»

Page 8, annexe, section III:

- Le titre de la section «III. Entités dont la propriété a été transférée en violation de la loi ukrainienne» est supprimé.
 - Les entités de la section III sont renumérotées en commençant par le chiffre 10.
-